

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Trichlorol**

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 507

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Trichlorol

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Pour désinfection par essuyage des objets et des dispositifs médicaux.  
Pour un usage professionnel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Lysoform Schweizerische Gesellschaft für Antiseptie AG  
Rue: Postfach 444  
Lieu: CH-5201 Brugg / Windisch, Suisse  
Téléphone: 056 / 4416981  
Interlocuteur: Wissenschaftlich-Technische Abteilung Berlin  
Téléfax: 056 / 4424114  
Téléphone: +49 (0)30 / 77992-216  
e-mail: kontakt@lysoform.de  
Internet: www.lysoform.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1  
Mentions de danger:  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

chloramine T (sel de sodium), tosylchloramide sodique 3 H<sub>2</sub>O  
Sodium dodecyl sulfate

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Trichlorol**

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 507

Page 2 de 10

- P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P342 En cas de symptômes respiratoires:
- P311 Appeler un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7080-50-4	chloramine T (sel de sodium), tosylchloramide sodique 3 H2O			30 - < 100 %
	204-854-7	616-010-00-9		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1; H302 H314 H334 EUH031			
151-21-3	Sodium dodecyl sulfate			5 - < 10 %
	205-788-1		01-2119489461-32	
	Flam. Sol. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H228 H302 H332 H315 H318 H335 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - &lt; 15 % agents de surface anioniques, parfums.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune/aucun

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Trichlorol**

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 507

Page 3 de 10

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**En cas d'incendie: Chlorure d'hydrogène (HCl). Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)**5.3. Conseils aux pompiers**Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection.**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Pour préparer une dilution, toujours verser l'eau en premier et ajouter après le produit dans l'eau.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Information supplémentaire**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Éviter le contact avec les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Éviter de: Gel. Conserver hors de la portée des enfants.

**Indications concernant le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Trichlorol**

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 507

Page 4 de 10

**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
151-21-3	Sodium dodecyl sulfate			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1060 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	285 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
151-21-3	Sodium dodecyl sulfate	
Milieu environnemental		
Eau douce		0.137 mg/l
Eau de mer		0.0137 mg/l
Sédiment d'eau douce		4.82 mg/kg
Sédiment marin		0.482 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1084 mg/l
Sol		0.882 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lors de la manipulation du produit concentré (par exemple transvasement), utilisez des lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour chaque lieu de travail en fonction de la concentration et la quantité des substances dangereuses, de la température et de la durée du contact.

Recommandation:

NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Afin d'éviter une irritation de la peau dans le domaine professionnel, il est recommandé d'utiliser: • une crème de soins de la peau à absorption rapide entre-temps, si nécessaire. • une crème grasse après le lavage des mains à la fin du travail ou avant les pauses de travail.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Trichlorol**

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 507

Page 5 de 10

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P2  
(dégagement de poussière)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: solide Poudre  
Couleur: blanc  
Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): ca. 8

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé  
Point initial d'ébullition et intervalle  
d'ébullition: non déterminé  
Point d'éclair: non applicable

**Inflammabilité**

solide: non déterminé  
gaz: non applicable  
Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non déterminé  
gaz: non applicable  
Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.  
Pression de vapeur: non déterminé  
Densité: non déterminé  
Densité apparente: 600 kg/m<sup>3</sup>

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé  
Coefficient de partage: non déterminé  
Densité de vapeur: non déterminé  
Taux d'évaporation: non déterminé

**9.2. Autres informations****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Oxydant.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Sensible à l'humidité. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Trichlorol**

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 507

Page 6 de 10

**10.4. Conditions à éviter**

Maniement sûr: voir rubrique 7

**10.5. Matières incompatibles**

humidité. Acide.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Chlore. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone Chlorure d'hydrogène (HCl). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre Oxyde de sodium**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

**ETAmél calculé**

ATE (par voie orale) 1041.7 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7080-50-4	chloramine T (sel de sodium), tosylchloramide sodique 3 H <sub>2</sub> O				
	par voie orale	DL50 ca. 1000 mg/kg	Rat		
151-21-3	Sodium dodecyl sulfate				
	par voie orale	DL50 > 500 - 2000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 1.5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Chloramin T:

En cas de contact avec la peau:

poudre humidifiée: Corrosive / 8% solution: non irritant.

En cas de contact avec les yeux:

poudre humidifiée: fortement irritant. / 8% solution: Modérément irritante / 0.5% solution: non irritant. / 0.2% solution: non irritante

Sodium dodecyl sulfate:

OCDE 404 Lapin : Irritant

**Effets sensibilisants**Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
(chloramine T (sel de sodium), tosylchloramide sodique 3 H<sub>2</sub>O)**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sodium dodecyl sulfate:

OCDE 471 (Test Ames) : négatif.

OECD 474 (Micronucleus test) Souris : négatif.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Trichlorol**

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 507

Page 7 de 10

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7080-50-4	chloramine T (sel de sodium), tosylchloramide sodique 3 H <sub>2</sub> O					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 31 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	Akzo Nobel	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4.5 mg/l	48 h	Daphnia	Akzo Nobel	
151-21-3	Sodium dodecyl sulfate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10 - 100 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l		Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1 - 10 mg/l	48 h	Ceriodaphnia spec		
	Toxicité pour les poissons	NOEC >1 - 10 mg/l		Tête de boule		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC <=1 mg/l		Ceriodaphnia spec		
	Toxicité bactérielle aiguë	(>100 mg/l)		Pseudomonas putida		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

Chloramin T  
Facilement biodégradable.Sodium dodecyl sulfonate:  
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Trichlorol**

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 507

Page 8 de 10

**Code d'élimination des déchets-Produit**

070513 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits pharmaceutiques; Déchets solides contenant des substances dangereuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (chloramine T (sel de sodium), tosylchloramide sodique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C8
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3262
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (chloramine T (sel de sodium), tosylchloramide sodique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité dégagee:	E1
EmS:	F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3263
--------------------------	---------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Trichlorol**

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 507

Page 9 de 10

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

CORROSIVE SOLID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (chloramine T (sel de sodium), tosylchloramide sodique)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

5 kg

Passenger LQ:

Y845

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 860

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 864

IATA-Quantité maximale (cargo): 100 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Trichlorol**

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 507

Page 10 de 10

Numéro d'enregistrement biocide: CHZB2171

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Information supplémentaire**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les données ne doivent être en aucune manière considérées comme une description des propriétés du produit (spécification du produit). Ni les caractéristiques convenues, ni l'adéquation du produit à des usages spécifiques ne peuvent être dérivées des informations fournies dans la fiche de données de sécurité. Nous vous conseillerons pour clarifier, si et dans quelles circonstances, la préparation est adéquat pour un usage défini. Les droits de propriété et les lois et règlements en vigueur doivent être respectés par le destinataire de notre produit.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*